

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 31 août, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : le 25 août 2017

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Laurent CHAMOUX, Gilles NERON, Marielle RADOS, Franck FABROT.

Absents :

Mme Anne REYNAUD, bon pour pouvoir à M. François TRONEL

Mme Sylvie NIGOUL, bon pour pouvoir à Mme Audrey TISSUT

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

Approbation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1 / Point travaux

Monsieur le Maire accueille le conseil pour cette rentrée automnale en faisant le point sur les travaux réalisés dans la commune depuis janvier 2017. Il se réjouit ainsi :

- de la mise en accessibilité de l'entrée de la mairie et souligne l'attention des agents du SIVOM à intégrer les marches en pierre de Volvic au plan incliné destiné à la circulation des PMR.
- du déplacement du coffret EDF sur la place de l'église en un site moins exposé aux manœuvres des véhicules
- de la restauration (peinture) du portail du cimetière
- de la mise en place d'un collecteur pour eaux de ruissellement au chemin des sources
- de la réalisation d'un emplacement de parking en centre bourg en lieu et place d'anciennes parcelles en ruine récemment acquises par la municipalité
- de la remise en état de chemins sur le territoire communal (chemin de Rochefesse et de Saint-Maurice). Des travaux importants avec passage d'une niveleuse et épandage de graviers offerts par la carrière de Saint-Julien de Coppel ont permis la rénovation durable de ces deux chemins pour un coût de 5500 €. Monsieur le Maire informe qu'une économie de 1000 € a été réalisée grâce à l'engagement de deux agriculteurs sur ce chantier : MM Régis Chomette et Jean-Yves Coste. Monsieur le Maire et l'équipe municipale les remercient chaleureusement pour leur action.

Monsieur le Maire présente alors les travaux en cours :

- l'aménagement du columbarium en cours de réalisation présente des irrégularités par rapport au plan initial. L'entreprise en charge du chantier a été contactée et s'est engagé à reprendre le chantier. Un rapport est attendu par Monsieur le Maire et la commission travaux.
- La sécurisation du mur de la salle des fêtes ainsi que la mise en accessibilité des toilettes est à l'étude. Monsieur le Maire invite la commission travaux à présenter pour le prochain conseil municipal les différentes propositions et devis sur ces points.
- Les travaux de finition du parking en centre bourg devraient être effectués par l'ASEVE. La commission travaux prendra contact avec celle-ci pour programmer les opérations de maçonnerie.

Vote pour la réalisation de travaux :

- Monsieur le maire informe le conseil de la dégradation rapide cet été de la portion bitumée à l'entrée nord du chemin des Combes, face au cimetière. A l'unanimité, le conseil approuve le projet de rénovation de cette section. Néanmoins, un chantier de renouvellement du réseau d'adduction d'eau étant prévu pour octobre 2017 par le *SIVOM de l'Albaret* sur le chemin des Combes, le conseil décide à l'unanimité d'attendre la fin de celui-ci avant de procéder à la remise en état de l'entrée goudronnée du chemin.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de reprendre la buse et le fossé de celle-ci à la sortie du village sur la route de Vic. Un devis de l'entreprise Portal est présenté pour un montant de 1656 € TTC. Le conseil vote à l'unanimité en faveur de ces travaux.

2/Péril Imminent

Monsieur le Maire informe que les démarches concernant les parcelles en ruine et présentant officiellement un péril imminent se poursuivent.

4/Consultation architectes pour le projet Cure (Délibération n°37/2017)

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer le conseil que les subventions sollicitées auprès de la Région devraient être confirmées par un vote du Conseil régional d'ici la fin de l'année 2017. Il fait lecture d'un document d'appel d'offres destiné aux cabinets d'architectes. Ce document est approuvé par le conseil.

5/Point Culture / Sport

Monsieur le Maire fait part de son souhait de maintenir les liens avec les anciennes communes rurales d'Allier Comté Communauté ayant bénéficié de l'aménagement d'une aire multisport en organisant au printemps 2018 un tournoi sportif inter-villages. Le conseil propose de prendre contact avec les associations busséoloises, notamment le *Comité des fêtes*, pour l'organisation de cette manifestation.

La saison culturelle continue en partenariat avec l'association locale *l'Echo de la Buse* et s'enrichit de liens avec des communes de la nouvelle intercommunalité *Mond'Arverne*. Ainsi le vendredi 20 octobre à 19h à l'auditorium du domaine du Marand, l'écrivain Marie-Hélène LAFON (prix Goncourt de la nouvelle 2016) sera accueilli conjointement par les élus de Busséol et de Saint-Amant-Tallende à l'occasion de la rentrée littéraire. Au préalable, une séance de lecture publique des textes de cet auteur sera proposé à Busséol par les bénévoles de la bibliothèque et *l'Echo de la Buse* le samedi 7 octobre à la mairie.

6/Augmentation temps de travail secrétariat pour archivage (Délibération n°38/2017)

Monsieur le Maire propose au conseil la rémunération d'une demi-journée par mois de temps de travail complémentaire afin que la secrétaire de mairie puisse procéder au tri et au rangement des archives de la municipalité. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7/Adhésion au service instructeur des autorisations d'urbanisme (Délibération n°39/2017)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en l'absence de document d'urbanisme local, la commune doit adhérer au service instructeur du Grand Clermont pour le traitement des autorisations d'urbanisme. Le Conseil vote en faveur de cette adhésion à l'unanimité.

8/Désignation des délégués au secteur intercommunal d'Energie (Sieg) (Délibération n°40/2017)

Monsieur le Maire propose, pour le nouveau secteur intercommunal, de reconduire les élus précédemment délégués au Sieg, à savoir Mme Anne Reynaud, titulaire et Mme Audrey Tissut, suppléante. La proposition est acceptée à l'unanimité.

9/Fin du bail du *Petit Versailles* (Délibération n°41/2017)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a procédé à la fin du bail du *Petit Versailles*. Il souligne à quel point l'état des lieux a révélé un bâtiment remarquablement bien entretenu par le locataire qu'il tient à remercier. Il informe également le Conseil qu'il demeure un solde de consommation de 690 €. A l'unanimité, le conseil approuve cette facture qui sera présentée au locataire pour solde de tout compte.

L'avenir de ce bâtiment public sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

10/Achat groupé (Délibération n°42/2017)

Monsieur le Maire rend compte d'une proposition de la mairie des Martres-de-Veyre pour l'achat groupé de ramettes de papier au format A4 à 3,05 € contre 4,50 €. Le Conseil, à l'unanimité, approuve la commande groupée de papier pour reconstituer les stocks de la mairie de Busséol.

11/Tarifs des redevances (Délibérations n° 43/2017 et 44/2017)

Monsieur le Maire informe que, comme tous les ans, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le montant et l'augmentation des tarifs des redevances. Il propose les évolutions suivantes :

- Les tarifs de redevances pour l'assainissement, n'ayant pas augmenté depuis 2012, passeraient ainsi de 0,56 à 0,58 centimes tandis que la part fixe s'élèverait de 15,54 € à 16 €.
- La redevance d'occupation du domaine public serait actualisé de 2,12 €/m² à 2,16€/m²
- La perception pour la vente d'herbes annuelle pour la parcelle ZC77 serait reconduite à 95,15 €.

Le Conseil, à l'unanimité, se déclare favorable à ces propositions.

12/Ouverture de crédits (Délibération n°45/2017)

Monsieur le Maire informe le conseil que les procédures de péril imminent engagent des frais pour la municipalité qui n'étaient pas prévus lors de la réalisation de son budget initial. Il est donc nécessaire d'ouvrir des lignes de crédit spécifiques tant pour les dépenses que pour les recettes (lignes 4541 et 4542). Cette procédure est approuvée à l'unanimité par le conseil.

13/ Restauration de la Cure - Financement « Contrat Ambition Région » (Délibération n°46/2017)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un financement régional au titre des « Contrats Ambition Région » a été sollicité par la commune dans le cadre de l'opération de restauration de la cure en pôle productif et d'animation rurale. Ce dossier va passer en commission permanente du Conseil Régional à la fin du mois de novembre prochain. Il convient donc de mettre à jour le financement de l'opération. Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant pour une dépense totale estimée à 307 800 € H.T. :

DETR (30 %) :	92 340,00 €
Mond'Arverne Communauté (10%)	30 780,00 €
Région « Contrat Ambition Région » (40%)	123 120,00 €
Fonds propres communaux (20%)	61 560,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus présenté dont les crédits sont inscrits aux comptes budgétaires 2031 (fris d'étude) et 2313 (constructions)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et son financement tel que présenté ci-dessus.

14/transport scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil que la nouvelle intercommunalité ne prendra plus en charge le paiement de la personne accompagnant les maternelles dans les cars de transport scolaire. Il sera donc demandé aux communes accueillant les jeunes Busséolois dans leur maternelle le niveau de la participation de la municipalité de Busséol pour ce service.

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que seule la commune de Mirefleurs scolarise les Busséolois dans son école sans frais pour la municipalité.

15/Présentation du rapport annuel du SICTOM

Monsieur Gilles NERON présente le rapport annuel du SICTOM. Celui-ci se distingue par son bon fonctionnement et la qualité du tri. En raison des équipements du SICTOM, il est rappelé aux nouveaux arrivants que les petits pots de yaourts et les films plastique ne sont pas à mettre dans les poubelles des recyclables contrairement au SICTOM du grand Clermont.

Enfin, Monsieur le Maire informe que depuis le mois d'août il est demandé un justificatif de domicile aux Busséolois voulant utiliser les services de la déchetterie.

16/Questions diverses

- Une première réunion d'information concernant les *Mutuelles de villages* aura lieu, de 9 heures à 12 heures à la mairie de Busséol le jeudi 28 septembre. Deux autres réunions sont prévues les 2 novembre et 7 décembre 2017 aux mêmes horaires.
- Le conseil est sollicité par certains enfants concernant les possibilités d'utilisation d'un abribus au niveau de l'arrêt du car scolaire. En raison, de l'absence de parcelle communale au lieu précis de l'arrêt du bus, un nouvel abri ne peut être envisagé pour le moment. En revanche, face à l'arrêt, les enfants peuvent se mettre à l'abri sous les entraves. Un projet d'aménagement de celles-ci sera étudié par la commission travaux.
- Monsieur le maire rappelle que pour limiter la dégradation de la route de Vic il est demandé aux propriétaires le long de celle-ci de procéder à la coupe des arbres. Il remercie chaleureusement celles et ceux ayant déjà réalisé ces travaux d'entretien relevant de l'intérêt général.